

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2022/12/75

Date de convocation L'an deux mil vingt et deux
29 novembre 2022 le **LUNDI 5 DECEMBRE 2022** à 18 Heures 00
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.
29 novembre 2022

Nombre de conseillers **Étaient présents :**
Exercice : 26 M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
Présents : 20 M. Jean-Pierre CHARTREZ – Mme Anne-Caroline RATAJCZAK - M. Stéphane FOURNIER –
Votants : 22 Mme Ghislaine VALENTE— Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY – Mme Yveline
LOURDEL – M. Yves RAOULT – Mme Micheline LAURENT - Mme Martine DUQUESNOY-
M. Patrick BRUGUET – Mme Christelle LEBAS – Mme Astrid SAVARY – Mme Corinne DOLLE
– M. Jean-Claude NOEL – M. Thierry IMBERT – M. Olivier QUIGNON.

Excusés :

M. Marc SERRA qui donne procuration à Mme Anne Caroline RATAJCZAK
Mme Sandrine SERGEANT qui donne procuration à Mme Ghislaine VALENTE
Mme Chantal DECOCQ
M. Philippe LEFEBVRE
Mme Audrey TISON
M. Hubert CHIVET

AU **Secrétaire de séance :**
M. Jean Pierre CHARTREZ

Objet : Subvention exceptionnelle à la protection civile du Pas de Calais-Solidarité envers les communes sinistrées par le violent phénomène météorologique du 23 octobre 2022

Monsieur le Maire expose

Dimanche 23 octobre 2022, en début de soirée, plusieurs communes des Hauts de France, dans la Somme, le Pas de Calais et l'Eure ont été touchées par des « mini-tornades ».

Ces phénomènes rapides, inattendus et d'une extrême violence ont causé des dégâts considérables, ravageant notamment et en particulier les villages de CONTY (dans la Somme près d'Amiens) et de BIHUCOURT et d'HENDECOURT-LES CAGNICOURT (près de Bapaume et d'Arras dans le Pas de Calais).

Si, par chance, aucune victime n'est à déplorer, plusieurs centaines d'habitants ont dû être relogés et 3 000 foyers de la Région ont été privés d'électricité. Habitations rasées, toitures arrachées, arbres et poteaux électriques déracinés, voitures détruites.... Les sinistrés se sont réveillés ce lundi 24 octobre dans un véritable paysage de désolation.

L'heure est désormais à la réparation et à l'entraide.

Face à cette situation de crise, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités du Pas de Calais (AMF62) et la Protection Civile du Pas de Calais se sont associés afin d'apporter assistance et soutien aux communes et populations sinistrées.

Aussi, afin d'intervenir le plus rapidement possible auprès des populations victimes de cette tragédie et exprimer la solidarité de la commune de Saint Nicolas lez Arras, envers les habitants des communes touchés, il vous est aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer- au titre de l'opération « Solidaire avec le Sud Arrageois » - une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ à la Protection Civile du Pas de Calais et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à cet effet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal de l'exercice 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 7 décembre 2022
Le Maire,


Alain CAYET.

